DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-CLAUDE

Tél. : 0590 80 00 16 – Fax : 0590 80 14 54

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du Jeudi 28 Janvier 2021

L'An Deux Mille Vingt et un, le Jeudi 28 Janvier2021, à 18 heures40, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Claude s'est assemblé dans la salle du Centre Culturel Edouard CORADIN sous la présidence de Monsieur Élie CALIFER, Maire, sur convocation en date du21 Janvier2021.

Présents :
Messieurs : CALIFER Élie, RAMASSAMY Romain, VITALIS Cédric, BIABIANY José, VERGÉ-DÉPRÉ Yves, JACQUES Claude, BONOLAIR Michel, LAVAURY-BOSC Jean-Pierre, LAROCHELLE Christian, RACON Sylvert, RANCÉ Rangy, PANOL Thierry

Mesdames : WECK-MIRRE Lucie, JACOBY Armelle, PAU Fabienne, MOANDA-MISAT Monique, BOUCHAUT Maryse, VALA-GANOT Marie-Line, KALI-ÉLIE Nadya, RACON Marie-Josèphe, DANDO Catherine, BERLET Sylvie, COUPAN Rébecca.

Procurations :
Monsieur CASALAN Pacôme à Madame ABELLI-ÉTIENNE Sandra
Madame LAVAURY-BOSC Fleure à Monsieur Elie CALIFER
Madame SALIN Josette à Monsieur RANCE Rangy
Madame PAU Fabienne à Monsieur BON Pascal
Monsieur DEMAGNY Jean-François à VERGE-DEPRE Yves
Monsieur NANGIS Albert à PANOL Thierry

Absents :
Monsieur : BELFORT Hubert
Mesdames: LABRY Gerty, LEGRAVE Anne-Marie,

À 18h40, Monsieur Le Maire salue l'Assemblée, et commence le Conseil Municipal en souhaitant les vœux à toute l'équipe Municipale et leur famille, ainsi qu'au Média.

Il fait part du décès de Mr TIMOTÉ et demande de bien vouloir faire une 1 mn de silence.

Madame WECK-MIRRE fait l'appel.

Madame VALA-GANOT Marie-Line est désignée comme secrétaire de séance.

Les PV du 01 Octobre 2020 et du 19 Novembre 2020 sont adoptés.

1. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts au budget dans l'exercice précédent

Rapporteurs : Monsieur RAMASSAMY Romain et Mme WECK-MIRRE Lucie exposent à l'Assemblée ce qui suit :

Des modifications sont apportées au tableau, les montants ont été revus.

Les dispositions extraites de l'article L 1612–1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, et ce, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

En outre, pour les dépenses pluriannuelles incluses dans une autorisation de programme votée sur les exercices antérieurs, Monsieur le Maire peut les liquider et mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice, par délibération d'ouverture de l'autorisation du programme.

Intervention de Mr PANOL : Pourquoi les montants ont-ils changé, alors que lors de la commission des finances cela avait déjà été abordé.

Intervention de Mr OSSEUX : C'est une erreur d'interprétation qui s'est produite, il fallait tenir compte de 25 % des montants du budget primitif de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 2 Abstentions, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent comme suit :

Opération	Nature des travaux	Montant du ¼ des crédits en €
405	routes	255 000
412	Assainissement pluvial	43 500
414	Levés géomètre, diagnostic socioéconomique de Morne à vaches	18 250
444	Travaux bâtiments publics	145 000
470	Rénovation de l'école Louis CHALCOL	87 500
453	Maison des ainés	68 500
466	Delgrès	12 500
467	Sweet workout	23 750
433	téléphonie et informatique	29 975
443	acquisition de mobilier	235 000

2. Autorisation de lancement d'un audit organisationnel et fonctionnel

Rapporteur : Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Dans le cadre de son nouveau projet de ville, Mr le Maire souhaite accompagner les services dans les mutations profondes, qui s'imposent actuellement à la collectivité, relatives à la

transition numérique, la dématérialisation, la protection des données, le transfert de compétences aux communes de la part de l'État et au vieillissement de la pyramide des âges.

L'audit comportera un fort volet sur la santé, la sécurité et le bienêtre au travail tout en assurant un service public efficient, une démarche qualité des process de travail et en améliorant les délais de réponse.

Intervention de Mr PANOL : Il faut faire une différence entre un audit et un accompagnement du personnel. Pourquoi un audit organisationnel, cela voudrait dire que les services ne sont pas organisés ? Pourquoi ne pas s'orienter vers un plan de formation ce qui est plus accessible, de même que les entretiens professionnels, avant d'arriver à l'audit. Il ne voit pas l'intérêt de l'audit sachant que cela coûte cher. Il faudrait tenir compte aussi de l'organigramme et du sociogramme pour connaitre les fonctions de chacun.

Intervention de Mr Le Maire : Ce n'est pas un problème de service. Pour améliorer notre organisation, il faudrait passer par cette orientation pour avoir des éléments concrets, pour permettre une meilleure gestion de nos services de même qu'une mobilité et que le personnel se sente bien. Nous devons tenir compte de la pyramide des âges aussi. Cet audit sera sur l'organisation et pas sur les performances des uns et des autres, un temps d'écoute sera accordé pour chacun.

Cet audit se déroulerait en 3 phases : Audition, Organisation, Formation.

Intervention de Mr LAVAURY-BOSC : Pour aller dans le sens de Mr Le Maire, nous sommes en collectivité, il y a des départs en retraite, des changements de poste, nous rencontrons des difficultés à remplacer ces personnes d'où l'importance de ce plan d'organisation et de formation.

Intervention de Mr VITALIS : Nous avions depuis 2018, lors des engagements de l'état, vis-à-vis de la transition écologique et numérique, pris parti et nous avons amorcé tant bien que mal cette transition. Aujourd'hui, je suis entièrement d'accord avec Mr Le Maire quand il veut orienter notre administration vers une mutation numérique. Il est important aujourd'hui de pouvoir porter une amélioration à tous nos besoins, l'audit sera le bienvenu, car il pourra nous apporter de l'aide pour rendre nos services meilleurs qu'ils le sont déjà. Le service public à distance est nécessaire et presque obligatoire dès aujourd'hui.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 3 voix CONTRE, autorise Monsieur le Maire à lancer un audit organisationnel et fonctionnel.

3. Questions diverses

Intervention de Mr Le Maire : Différents travaux ont commencé, l'école maternelle Rose Nelson, le parc floral, la ruelle Moutou et la semaine prochaine la Maison Bioclimatique.

La rue Edouard VULBEAU est en attente.

Il y aura une actualisation des plans de circulation.

Intervention de Mr PANOL : Il est souvent interpellé par diverses personnes sur le départ de divers cadres de la municipalité, il se pose des questions à cet effet.

Intervention de Mr Le Maire : Nous encourageons nos cadres à se former et évoluer vers d'autres services, notamment celui de l'état.

Concernant notre DRH elle a eu l'opportunité de travailler dans sa commune natale. C'est une fierté pour moi de voir que mes cadres évoluent et viennent aider nos services quand il le faut.

Intervention de Mr PANOL : Sur le Matouba, accès vers la rivière rouge, il y à des câbles qui sont dangereux, il faudrait faire une intervention à ce niveau.

Intervention de Mr Le Maire : Concernant le câble, il y a un réel problème, nous avons déjà interpellé l'entreprise et le nécessaire n'est toujours pas fait.

Pour clôturer ce Conseil Municipal, Mr Le Maire annonce que la ville offre un présent pour cette nouvelle année.

N'ayant plus de questions à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire lève la séance.

La séance est levée, il est 19H35.

Fait à Saint-Claude, le 12 Février 2021

Le Secrétaire de séance

VALA-GANOT Marie-Line

Le Maire

Élie CALIFER

Lucie WECK-MIRRE
1ER Adjoint au Maire,
Mairie de SAINT-CLAUDE